



# AGISSONS  
POUR LE CLIMAT  
PARIS-SACLAY

# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2019-2024

## PARIS-SACLAY

Dossier de presse  
Juin 2019



**PARIS  
SACLAY**  
Communauté d'agglomération

**Contact presse :**

**Le Bonheur est dans la Com'**

**Ingrid Launay-Cotrebil**

**01 60 36 22 12 – launay@bcomrp.com**

## ÉDITO



Crédit : Ville de Gif



Crédit : Ville de Longjumeau

**Par Michel Bournat,**  
Président de la Communauté Paris-Saclay  
**et Sandrine Gelot,**  
Vice-présidente en charge  
de la transition énergétique

La communauté d'agglomération Paris-Saclay a été l'une des toutes premières d'Ile-de-France à engager la réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial en 2017 dans un large esprit de co-construction avec plus de 200 participants.

Avec 126 actions identifiées, l'ambition de l'agglomération en matière énergétique et environnementale se veut à la hauteur des enjeux climatiques de notre territoire face auxquels l'urgence commande d'agir sans délai, à court et à moyen terme.

Cet engagement à agir réside tant dans l'action individuelle que dans l'action collective portée par les communes, les partenaires publics, les acteurs économiques et académiques et l'agglomération avec le relais des agences locales de l'énergie ou d'amélioration de l'habitat et les différents dispositifs d'aides qu'elles accompagnent.

Les objectifs de notre PCAET, s'ils sont ambitieux, n'en demeurent pas moins réalistes et atteignables pour que nous puissions suivre leur réalisation et évaluer leur impact pour notre territoire, ses habitants et les générations futures.

## Sommaire

<b>PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) : Un outil fédérateur au service de la stratégie environnementale &amp; énergétique du territoire</b>	<b>p. 4</b>
Un outil de planification à l'échelle des territoires	p.4
Un outil phare de la stratégie environnementale de Paris-Saclay	p.4
Fondamentaux & objectifs	p.5
<b>9 axes, 126 actions concrètes pour agir ensemble, efficacement et durablement</b>	<b>p. 6</b>
Réduire la consommation des bâtiments	p.7
Se déplacer mieux et moins	p.8
Développer une économie circulaire	p.9
Agir au quotidien pour changer ensemble	p.10
Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable	p.11
Produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes	p.12
Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie	p.13
Vers des services publics exemplaires	p.14
Financer, suivre et faire vivre le Plan Climat	p.15



## Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) – Paris-Saclay :

### Un outil fédérateur au service de la stratégie environnementale & énergétique du territoire

#### Un outil de planification à l'échelle des territoires

Les objectifs en matière de transition environnementale et énergétique sont ambitieux. Pour les atteindre, il est fondamental de déployer des outils opérationnels et fédérateurs pour favoriser une action collective, à l'échelle nationale mais aussi dans les territoires.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est l'un de ces outils structurants. Introduit par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, il vise notamment à atténuer le changement climatique, développer les énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'air et maîtriser la consommation d'énergie.

Depuis fin 2018, sa mise en œuvre est obligatoire pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

**Deux ans avant cette entrée en vigueur, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, convaincue que le développement d'un territoire ne peut être dissocié d'une démarche environnementale, a été l'une des premières en Île-de-France à travailler sur son Plan Climat, avec un premier projet présenté dès juin 2018.**

Affiné, nourri des échanges et retours des différentes instances consultatives (Préfecture, habitants, acteurs économiques et associatifs...), tout au long de l'année écoulée, ce premier projet a été adopté dans sa version définitive lors du Conseil communautaire du 26 juin 2019.



*Crédit : Communauté Paris-Saclay*

#### Un outil phare de la stratégie environnementale de Paris-Saclay

Le territoire de Paris-Saclay compte 318 308 habitants, répartis sur 27 communes, villes à taille humaine et villages de caractère. Les typologies d'espaces y sont très variées, associant zones urbaines et infrastructures associées, OIN (Opération d'urbanisme d'Intérêt National) avec des objectifs d'aménagement contraints, et zones rurales couvrant 60% du territoire, terres agricoles sanctuarisées et espaces naturels préservés. Cette diversité favorise un cadre de vie apaisé, fonctionnel et équilibré.

À la fois pôle de développement économique et d'emploi majeur en Île-de-France, et pôle scientifique et technologique unique, il est situé au cœur d'un projet de campus-cluster d'envergure internationale, lieu d'échange privilégié entre les entreprises et les acteurs de la recherche et développement, favorisant l'innovation, la croissance et l'emploi.

Paris-Saclay accueille 60 parcs d'activités, plus de 25 000 entreprises parmi lesquelles les plus innovantes en France, des filières d'excellence (optique, biologie, neurosciences...), 180 000 emplois...

Mais au-delà de ce dynamisme économique et scientifique, le développement durable est aussi l'un des axes prioritaires de développement du territoire, priorisant notamment le cadre de vie, la protection de la biodiversité, l'économie circulaire, la qualité de l'air et la lutte contre les différentes formes de nuisances.

Ainsi, dès sa création en 2016, la Communauté Paris-Saclay inscrivait cette thématique dans son Projet de Territoire 2016-2026, formalisant son engagement dans une démarche de transition énergétique, et désignant déjà le PCAET comme l'un des principaux outils associés.

Cet engagement environnemental répond pleinement aux attentes de la population locale qui a trouvé sur le territoire des paysages de qualité et des espaces de respiration.

La Communauté Paris-Saclay souhaite fédérer autour de cette thématique l'ensemble des habitants, les acteurs publics et économiques, les associations... Cette mobilisation collective est au cœur du PCAET du territoire, élaboré en co-construction avec l'ensemble de ces parties prenantes.

## FONDAMENTAUX & OBJECTIFS

La Communauté Paris-Saclay s'est fixé des objectifs ambitieux, réalistes et atteignables :

- Réduction de 34% des émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 2012) ;
- Réduction de 24% des consommations énergétiques (par rapport à 2012) ;
- Part du recours aux énergies renouvelables élevée à 20%...

Pour atteindre ces objectifs, Paris-Saclay a choisi de concevoir son PCAET 2019 – 2024 autour de 5 fondamentaux :

- Assurer une concertation permanente avec l'ensemble des acteurs et des habitants. Plusieurs ateliers et séminaires de co-construction, ont ainsi été organisés, fédérant plus de 200 participants.
- Définir des actions concrètes, favorisant des dynamiques individuelles et collectives, clés de réussite de la transition énergétique.
- Programmer le déploiement du Plan Climat sur la base d'un calendrier soutenu, permettant une mise en œuvre rapide et efficace des actions.
- Organiser le Plan Climat autour des spécificités et atouts du territoire.
- Aller au-delà de la seule obligation réglementaire et concevoir un outil totalement opérationnel, en interaction avec les parties prenantes, à commencer par la population, dont le déploiement sera en permanence associé à une dynamique d'information, de pédagogie et de valorisation.

Ces fondamentaux complémentaires, associés à un diagnostic transversal spécifique à Paris-Saclay, ont permis d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial de 126 actions, dont certaines sont déjà mises en place, organisées autour de 9 axes.

### Un diagnostic amont spécifique au territoire de Paris-Saclay :

- Le transport, 1<sup>er</sup> émetteur de gaz à effet de serre (39% des émissions), suivi par le logement (28%) et les bâtiments tertiaires (18%) ;
- L'habitat, 1<sup>er</sup> secteur consommateur d'énergie (36% des consommations du territoire), devant les transports (31%) ;
- Etc.

### Des habitants concernés :

- Des gestes utiles devenus habituels (tri des déchets...) mais des pratiques impliquant un changement plus profond souvent repoussées à plus tard (manger ou se déplacer autrement...) ;
- Une conscience partagée de la nécessité d'associer actions collectives et individuelles et de valoriser les bénéfices de chaque initiative pour obtenir de vrais résultats ;
- Etc.

## Plan Climat Air Énergie Territorial – Paris-Saclay :

### 9 axes, 126 actions concrètes pour agir ensemble, efficacement et durablement

Le Plan Climat Paris-Saclay 2019-2024 comprend 126 actions, organisées autour de 9 axes stratégiques, définis sur la base des échanges organisés avec l'ensemble des parties prenantes et instances consultatives, en concertation avec les communes et les élus locaux :

<p><b>Axe A :</b> Réduire la consommation d'énergie des bâtiments</p> <p><b>19 actions</b></p>	<p><b>Axe B :</b> Se déplacer mieux et moins</p> <p><b>27 actions</b></p>	<p><b>Axe C :</b> Développer une économie circulaire</p> <p><b>26 actions</b></p>
<p><b>Axe D :</b> Agir au quotidien pour changer ensemble</p> <p><b>12 actions</b></p>	<p><b>Axe E :</b> Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable</p> <p><b>11 actions</b></p>	<p><b>Axe F :</b> Produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes</p> <p><b>8 actions</b></p>
<p><b>Axe G :</b> Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie</p> <p><b>9 actions</b></p>	<p><b>Axe H :</b> Vers des services publics exemplaires</p> <p><b>8 actions</b></p>	<p><b>Axe transversal :</b> Financer, suivre et faire vivre le Plan Climat</p> <p><b>6 actions</b></p>

Les 126 actions du Plan Climat de Paris-Saclay sont des mesures extrêmement concrètes, mises en œuvre à très court, court ou moyen terme, pour les 6 années à venir, permettant d'agir efficacement, positivement et durablement.

Elles seront mises en place par la Communauté Paris-Saclay et les communes qui la composent, les habitants et de nombreux partenaires qui agissent sur le territoire : l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Ouest Essonne, l'association Terre et Cité, les universités et grandes écoles, les distributeurs et fournisseurs d'énergie, la Région Île-de-France, l'État, le Département de l'Essonne, l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, etc.

Focus sur quelques actions emblématiques de ce Plan Climat opérationnel et transversal > programme complet à retrouver sur le site [agissonspourleclimat.fr](http://agissonspourleclimat.fr), LE portail qui informe les habitants sur la transition écologique, sur les initiatives locales et les possibilités de s'impliquer sur le territoire, et les met en relation avec les porteurs d'initiatives, etc. (action n°77 de l'axe D).

## Axe A :

### Réduire la consommation d'énergie des bâtiments

#### 19 actions pour construire des bâtiments moins énergivores et accélérer la rénovation énergétique...

Grâce à l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), la Communauté Paris-Saclay et ses partenaires (ANAH, Département, Région) aident déjà les ménages modestes à rénover leur logement.

L'ALEC Ouest Essonne apporte également un conseil neutre et gratuit aux habitants qui s'interrogent sur les aides et sur les solutions techniques.

**Dans ce domaine, les 19 mesures de l'axe A visent à accélérer les choses en offrant un accompagnement plus poussé, aux copropriétés comme au parc social, mais aussi aux bâtiments tertiaires et publics, et en travaillant avec les professionnels de la filière.**

**Par exemple...**

#### Action n° 09 : Repérer les ménages en précarité énergétique et les accompagner

##### Une mesure en place à très court terme → < 1 an

Le programme SOLEIL (SOutien pour un Logement Econome par une Intervention Locale) est mis en place sur le territoire de l'agglomération pour accompagner les dispositifs locaux de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. Ce programme se concentre sur le repérage et le conseil personnalisé aux ménages, qui peut ensuite donner lieu à des visites à domicile, l'orientation vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation, à leur logement.

#### Action n° 11 : Récupérer l'eau de pluie dans les copropriétés

##### Une mesure en place à moyen terme → 2 à 6 ans

Les copropriétés disposant d'espaces communs paysagers pourront avoir recours à un système de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage de ces espaces notamment.

Des informations et formations auprès des syndicats de copropriétaires seront proposées, notamment dans le cadre des actions de mobilisation des copropriétés pour la rénovation (action 13).

#### Action n° 15 : Inciter, via la taxe foncière, à améliorer la performance énergétique des logements

##### Une mesure déjà engagée sur certaines communes

Possibilité pour les propriétaires ayant réalisé des travaux en faveur des économies d'énergie et du développement durable, ouvrant droit au crédit d'impôt Transition énergétique, dans un logement achevé avant 1989, de se voir exonérés de taxe foncière pour 5 ans (exonération totale ou partielle, soumise à certains montants de travaux).

Certaines communes de l'agglomération comme Palaiseau, Gometz-le-Chatel, Villebon-sur-Yvette ont déjà instauré cette aide.

## Axe B : Se déplacer mieux et moins

### 27 actions pour aller vers une mobilité durable et moins polluante

Aller vers une mobilité durable nécessite de renforcer l'offre et développer les infrastructures de transports (sites propres, lignes de métro et de tramway, pistes cyclables). L'arrivée prévue en 2026 de la ligne 18 du métro, le renforcement des lignes de bus et la construction d'un réseau de pistes cyclables sont des premières étapes.

**Les 27 mesures de cet axe B contribueront par ailleurs à changer les habitudes de déplacement, privilégier de plus en plus le vélo, la marche et les transports en commun..., adopter le réflexe co-voiturage lorsque la voiture est la seule solution, mais aussi repenser la mobilité grâce au développement du télétravail et des espaces de co-working.**

Par exemple...

#### Action n° 22 : Développer les bornes de recharges électriques en veillant à leur impact sur le réseau et leur approvisionnement en EnR

##### Une mesure en place à moyen terme → 2 à 6 ans

On dénombre à ce jour au moins une trentaine de bornes de recharge sur le territoire, qui représente environ 130 points de charge (prises) pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. À ces équipements viendront s'ajouter prochainement divers projets en cours, publics ou privés.

Ainsi par exemple, dès septembre 2019, environ 50 bornes de recharge accélérée seront déployées dans 20 communes.

#### Action n° 32 : Développer le pédibus dans les écoles

##### Une mesure en place à court terme → < 2 ans

Le pédibus permet aux enfants des écoles primaires de faire le trajet à pied vers l'école, accompagnés de parents bénévoles. Contribuant à limiter la congestion aux abords des écoles le matin et à la sortie des classes, il a aussi une valeur éducative forte (éviter le « réflexe voiture », apprendre la sécurité routière...).

Des sessions d'échange et d'information entre communes seront organisées afin de partager les retours d'expérience sur les pédibus qui existent (ou ont existé) dans les communes de l'agglomération. Des outils pratiques, telle une plateforme de mise en relation via le Portail du Plan Climat, pourront être partagés afin de faciliter l'émergence d'initiatives dans les communes.

Sur le même modèle, les « vélobus » pourront être encouragés par les communes.

#### Action n° 37 : Inciter à l'utilisation du vélo grâce à l'indemnité kilométrique pour les déplacements domicile - travail

##### Une mesure en place à très court terme → < 1 an

Les employeurs du territoire seront invités à proposer à leurs salariés rejoignant leur lieu de travail à vélo une indemnité kilométrique fixée à 0,25 € par kilomètre parcouru.

La Communauté Paris-Saclay, en tant qu'employeur a mis en place l'indemnité en 2018.



## Axe C : Développer une économie circulaire

### 26 actions pour limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental

Sur le territoire, des entreprises ont déjà inscrit leur développement dans un modèle d'économie circulaire, plus vertueux : recyclage des déchets de chantiers, mutualisation des ressources, écoconception des produits, utilisation de matières recyclées...

Nombreuses et portées par tous types d'acteurs, entreprises, associations, mais aussi habitants ou étudiants, ces initiatives contribuent à protéger et développer l'emploi local, réduire l'extraction des ressources naturelles ou la fabrication de matières premières chimiques, et ainsi la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre associées, etc.

**Les 26 mesures de l'axe C visent à multiplier, accélérer et pérenniser cette dynamique.  
Par exemple...**

#### Action n° 55 : Connaître les acteurs et caractériser les ressources pour les valoriser via une matériauthèque circulaire

##### Une mesure en place à moyen terme → 2 à 6 ans

Créer une matériauthèque circulaire, outil numérique visant à caractériser les matières présentes sur le territoire et mettre en lien des acteurs et des ressources/besoins locales, via la création d'écosystèmes associant les producteurs de produits et matériaux de construction, les transformateurs et les consommateurs.

Les écosystèmes locaux ainsi conçus permettront notamment d'augmenter les approvisionnements locaux, diminuer l'utilisation de ressources vierges et l'empreinte carbone du territoire.

#### Action n° 64 : Communiquer sur les lieux ou les dispositifs permettant aux particuliers de participer à l'économie circulaire

##### Une mesure en place à très court terme → < 1 an

Des actions de communication, telle la page « Initiatives » du site [agissons pour le climat.fr](http://agissons pour le climat.fr), permettront de faire connaître les initiatives existantes sur le territoire ; donner les clés pour consommer responsable (où donner ses vêtements, comment partager ses outils, comprendre les labels éco-responsables...), etc.

Pour sensibiliser les habitants aux déchets générés sur le territoire et aux ressources potentielles constituées par ces matières, des « portes ouvertes » pourront être organisées dans des sites impliqués dans le recyclage et le réemploi.

#### Action n° 70 : Faire des médiathèques un lieu de partage autour de la consommation responsable

##### Une mesure en place à court terme → < 2 ans

Les médiathèques sont des lieux privilégiés de l'économie circulaire, centrés sur les livres, les magazines, les CDs... L'action n°70 permettra d'en faire également des lieux de partage autour de la consommation responsable. Plusieurs pistes d'expérimentation sont étudiées, tel que la création d'une grainothèque (dépôt et don de semis) dans une médiathèque communautaire. Courant juin 2019, la médiathèque des Ulis a ainsi lancé une expérimentation visant à encourager le prêt d'objets entre particuliers (cuisine, jardinage...).

## Axe D : Agir au quotidien pour changer ensemble

### 12 actions pour encourager les initiatives collectives et individuelles

Les actions des acteurs publics et des entreprises, seules, ne suffiront pas à enrayer le changement climatique. La mobilisation de chacun, de façon individuelle ou collective, est également indispensable. Lors de la phase d'immersion auprès des habitants, en vue de l'élaboration du Plan Climat, ces derniers ont d'ailleurs exprimé le besoin d'inscrire leurs actions individuelles dans une dynamique collective au sein de groupes : l'école, la copropriété, le quartier, le club de sport...

**Les 12 mesures de l'axe D visent à sensibiliser les habitants à cet enjeu, encourager, accompagner et favoriser les initiatives individuelles et collectives allant dans ce sens.**

**Par exemple...**

### Action n° 75 : Déployer un système d'incitation positive au changement de comportement, envers les jeunes notamment

#### Une mesure en place à moyen terme → 2 à 6 ans

Des défis-éco-citoyens locaux (ramassage déchets, km vélo...) seront organisés, récompensés par une monnaie locale utilisable chez les petits commerçants et partenaires associatifs. Outre le changement des comportements, l'action vise à renforcer le lien social et l'économie locale et incite à se placer dans une logique « positive » propice à l'action.

### Action n° 79 : Susciter les actions collectives entre voisins, au sein d'un quartier, sur la transition énergétique

#### Une mesure en place à court terme → < 2 ans

La Communauté Paris-Saclay souhaite accompagner l'émergence au niveau local de dynamiques collectives pérennes autour de la transition écologique et soutiendra des projets citoyens participatifs à travers le lancement d'appels à projet. Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'une aide financière, d'un accompagnement technique dans la définition et la mise en œuvre, de relais de communication, etc.

Tous les domaines d'actions sont concernés : mutualisation des biens/services, événements, entraide, échange, réparation, travaux entre habitants d'un même quartier, achats groupés, etc.

### Action n° 81 : Défi climat dans les établissements scolaires et les cantines

#### Une mesure en place à moyen terme → 2 à 6 ans

Cette action vise à déployer dans des écoles ou établissements scolaires un programme de mobilisation des élèves sur différentes thématiques : tri des déchets, réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire, économie d'énergie, mobilité durable, alimentation durable...

Plusieurs écoles du territoire sont ou ont été engagées dans ce programme à Verrières-le-Buisson, Gometz-le-Châtel, La Ville-du-Bois, Les Ulis, Massy, Igny, Villebon-sur-Yvette.

## AXE E :

### Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable

#### 11 actions au service d'une agriculture locale responsable

Paris-Saclay est le 1<sup>er</sup> territoire agricole au sud de la capitale.

**Les 11 mesures de l'axe E contribueront à préserver ses ressources naturelles particulièrement riches, développer l'agriculture locale pour réduire les circuits de distribution et offrir une alimentation locale, saine et de saison, et soutenir les exploitants dans leurs démarches environnementales.**

Par exemple...

#### Action n° 86 : Développer des espaces de ventes coopératifs mutualisés entre producteurs et distributeurs locaux

##### Une mesure en place à moyen terme → 2 à 6 ans

Le développement de points de vente au sein de l'exploitation n'est pas toujours possible et pertinent du point de vue environnemental notamment. Les points de vente collectifs sont en ce sens une alternative intéressante pour réduire les trajets des consommateurs, faciliter l'organisation logistique des producteurs, optimiser les coûts de commercialisation, étendre les plages horaires de vente.

La Communauté Paris-Saclay et les communes encourageront et soutiendront de telles initiatives (mise en relation, mise à disposition de locaux, de matériel, valorisation...).

#### Action n° 89 : Approvisionner la restauration collective locale en produits locaux et de saison et réduire l'impact carbone des repas distribués

##### Une mesure en place à court terme → < 2 ans

En lien avec les associations locales, il s'agira d'accompagner les communes et les restaurateurs collectifs privés pour l'intégration des produits locaux dans les cantines, à travers l'aide à la rédaction de marchés publics pour les acteurs publics, la mise en relation avec les producteurs locaux, etc. Cette action sera dans un premier temps mise en œuvre sur le Plateau de Saclay et pilotée par l'association Terre et Cité, dans le cadre du programme d'action de la ZPNAF.

Les établissements de restauration collective seront également sensibilisés au poids carbone de l'alimentation, pour les inciter à tenir compte de ce critère dans le choix des menus proposés.

#### Action n° 94 : Diffuser les recommandations en faveur de la qualité de l'air auprès des agriculteurs

##### Une mesure en place à court terme → < 2 ans

Les interactions entre l'activité agricole et les émissions de polluants atmosphériques constituent un sujet émergent en matière de lutte pour une amélioration de la qualité de l'air. Cette action permettra de sensibiliser les agriculteurs à cet enjeu.

Afin de limiter l'exposition des habitants aux produits phytosanitaires, en ciblant prioritairement les parcelles situées à proximité des habitations, un outil sera développé pour informer les habitants et établissements recevant du public (écoles, crèches) de la date et l'heure de traitements phytosanitaires ; des recommandations seront délivrées aux riverains en période de traitement ; etc.

## AXE F :

### Produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes

#### 8 actions pour changer de modèle énergétique, remplacer les énergies fossiles ou non-renouvelables par les énergies renouvelables

Il existe plusieurs sources d'énergies renouvelables sur le territoire : géothermie, bois-énergie, solaire thermique et photovoltaïque, éolien urbain, énergie de récupération, biogaz...

**Les 8 mesures de l'axe E permettront de valoriser ce potentiel, mutualiser les équipements et développer les réseaux de chaleur.**

**Par exemple...**

#### Action n° 96 : Développer une cartographie des énergies renouvelables et adopter un schéma directeur des énergies et des réseaux

##### Une mesure en place à très court terme → < 1 an

La connaissance du potentiel local de développement et des ressources renouvelables locales est très limitée de la part des constructeurs, maîtres d'ouvrage, aménageurs, promoteurs etc., ce qui ne facilite pas le recours aux énergies renouvelables et de récupération (eaux usées...).

Une cartographie de ces ressources sera réalisée pour renseigner tout porteur de projet, afin d'optimiser les choix énergétiques et sensibiliser la population à l'utilisation de ces sources d'énergie.

Une stratégie de déploiement des EnR sera également mise en œuvre pour connaître les consommations énergétiques et le potentiel de développement des énergies locales renouvelables, en tenant compte des contraintes et potentiels locaux ; coordonner développement urbain et offre énergétique potentielle ; etc.

#### Action n° 102 : Développer les centrales solaires et l'éolien sur centres commerciaux, zones d'activités et proposer une installation solaire "clé en main" pour les propriétaires de grandes toitures

##### Une mesure en place à court terme → < 2 ans

Les centres commerciaux présentent souvent des conditions favorables au développement de toitures solaires, ombrières photovoltaïques ou petit éolien (grandes toitures terrasse, surfaces de parking importantes...). Dans le cadre de projets de requalification de certains centres commerciaux, la Communauté Paris Saclay souhaite inciter les propriétaires à installer des panneaux solaires photovoltaïques, des éoliennes urbaines ou mettre à disposition leur toiture pour qu'un tiers opérateur s'en charge avec un système de rétribution à définir (loyer, participation au capital d'une société de projet...).

#### Action n° 103 : Développer des projets innovants de production locale d'énergie renouvelable

##### Une mesure en place à moyen terme → 2 à 6 ans

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'innovation, la Communauté Paris-Saclay accompagnera tout particulièrement les projets innovants de production, stockage ou récupération d'énergie renouvelable. Les projets développés par les start-up hébergées dans les pépinières et incubateurs, les équipes de recherche et toute entreprise présente sur le territoire seront ainsi soutenus à travers la possibilité d'expérimenter sur le terrain, la mise en relation avec des acteurs du secteur, l'accompagnement au financement participatif, l'appui dans la recherche de financements, etc.

## AXE G :

### Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie

#### 9 actions transversales pour un cadre de vie agréable, sûr et durable...

Les questions climat-air-énergie doivent être pleinement intégrées en amont de tous les projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Leurs incidences sur les transports, la place de l'agriculture, la qualité environnementale des bâtiments... en font des filières d'action prioritaire en matière de pollution, d'émissions de gaz à effet de serre ou de consommation énergétique.

**Les 9 mesures de l'axe G contribueront à revisiter les modèles d'aménagement et d'urbanisme pour une qualité de vie plus agréable et durable.**

Par exemple...

#### Action n° 106 : Créer un réseau d'observation de la qualité de l'air et du bruit

##### Une mesure en place à court terme → < 2 ans

Afin d'identifier de manière fine les secteurs à enjeux tant en termes de qualité de l'air que de bruit, Airparif et Bruitparif ont établi un diagnostic air et bruit à partir des données existantes. Sur cette base, ils ont proposé un plan d'échantillonnage de 29 points de mesure complémentaires sur le territoire de Paris-Saclay. Grâce aux capteurs mobiles mis en place, des mesures avant/après sur des projets de construction ou d'aménagement pourraient être réalisées afin d'évaluer l'impact des projets sur la qualité de l'air locale et optimiser les actions mises en place.

#### Action n° 109 : Préserver et développer les espaces végétalisés en ville et limiter l'imperméabilisation

##### Une mesure en place à court terme → < 2 ans

Les arbres filtrent les polluants de l'air. Leur ombre et la transpiration végétale produite lors de la photosynthèse contribuent par ailleurs à faire baisser la température. L'action n°109 visera ainsi à renforcer leur plantation et la création d'îlots de fraîcheur.

Parallèlement, le développement de la végétalisation, la récupération des eaux pluviales, l'utilisation de dalles alvéolées pour le stationnement... contribueront à limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration à la parcelle.

#### Action n° 111 : Réduire la vulnérabilité du territoire et des populations face aux inondations

##### Une mesure en place à court terme → < 2 ans

Les différentes actions mises en place sur le territoire de Paris-Saclay pour prévenir les risques d'inondation (création de bassins de retenue, régulation hydraulique, déploiement de systèmes d'alerte et de mesure du débit, etc.) seront renforcées. Il est ainsi, par exemple, prévu pour le bassin versant de la Bièvre, d'étudier l'impact du changement climatique sur le risque d'inondation afin de prendre les mesures nécessaires à une meilleure gestion de ce risque. La Communauté Paris-Saclay devrait adopter et diffuser dans les prochains mois une charte relative à la gestion des eaux pluviales à annexer aux PLU, aux cahiers des charges de cession de terrain et autres documents de prescription urbanistique.

## AXE H :

### Vers des services publics exemplaires

#### 8 actions transversales pour faire de la Communauté Paris-Saclay une instance exemplaire en matière de transition énergétique

Les pouvoirs publics sont attendus comme précurseurs d'actions concrètes face à la question climatique. Ce besoin d'exemplarité se retrouve dans tous les domaines : gestion de l'eau, éclairage public, gestion des déchets, alimentation, bâtiment... Des actions sont déjà en cours sur le territoire de Paris-Saclay, tel un programme de rénovation de l'éclairage public qui a déjà permis de diminuer les consommations d'énergies de 40% sur les 8 communes rénovées.

**Les 8 mesures de l'axe H visent à renforcer cette exemplarité.**  
**Par exemple...**

#### Action n° 113 : Définir et adopter un Plan agglomération éco-responsable

##### Une mesure déjà mise en place

Début 2018, la Communauté Paris-Saclay a lancé l'élaboration de son Bilan Carbone interne pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre liées à son fonctionnement propre.

Suite à la diffusion des résultats, les agents de la Communauté ont été invités à proposer des actions de réduction dans tous les domaines du fonctionnement et des services de l'agglomération (achats publics, déplacements professionnels, déplacements domicile-travail des agents, gestion des bâtiments et du patrimoine, voirie, éclairage public, collecte des déchets...).

#### Action n° 115 : Intégrer l'éco-exemplarité dans tous les événements de la Communauté et des communes

##### Une mesure en place à très court terme → < 1 an

Les événements organisés par l'agglomération et les communes sont des moments de choix pour faire valoir leur engagement en faveur de la transition écologique auprès du grand public et de leurs partenaires.

Sur ses propres événements, l'agglomération prévoit de déployer une communication éco-responsable, proposer des produits locaux et de saison, éviter et réduire les déchets, etc.

Après expérimentation, une charte des éco-événements pourra être réalisée, diffusée à l'ensemble des services de l'agglomération, auprès des communes et établissements du territoire afin de généraliser cette approche dans les événements organisés sur le territoire.

#### Action n° 120 : Sensibiliser et former les services à l'éco-responsabilité

##### Une mesure en place à très court terme → < 1 an

Des gisements d'économie d'énergie sont accessibles simplement par l'évolution des comportements des agents et élus de la Communauté Paris-Saclay. Les mesures de sensibilisation et d'accompagnement aux changements de comportement seront renforcées et poursuivies : intégration d'un volet développement durable dans le guide de l'agent de la Communauté, intervention sur les écogestes lors de la journée d'accueil des nouveaux arrivants, sensibilisation à l'utilisation rationnelle de la bureautique, etc.

## AXE Transversal : Financer, suivre et faire vivre le Plan Climat

### 6 actions pour permettre à tous de s'approprier et mettre en œuvre le Plan Climat, pour une efficacité avérée

Adopté le 26 juin 2019 dans sa version définitive, coconstruite par l'ensemble des parties prenantes, le Plan Climat Paris-Saclay doit désormais se déployer à l'échelle des communes, des foyers, des fonctionnements d'entreprise....

**Les 6 mesures de l'axe Transversal répondent spécifiquement à cet objectif, pour faire du Plan Climat un outil toujours fédérateur et pleinement efficient.**

**Par exemple...**

#### Action n° 122 : Se doter et suivre quelques indicateurs locaux au niveau de chaque commune et de l'agglomération

##### Une mesure en place à très court terme → < 1 an

Pour mesurer et suivre l'engagement de Paris-Saclay à contribuer localement aux objectifs nationaux pour la transition énergétique, une série d'indicateurs locaux sera suivie et diffusée pour chaque commune du territoire sur son périmètre géographique. Par exemple : mesure des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie par secteur, quantité de déchets produite, nombre de dépassements de valeur limite de pollution de l'air, etc.

#### Action n° 123 : Entraîner tous les acteurs dans la dynamique du Plan Climat, le piloter et assurer sa mise en œuvre

##### Une mesure en place à très court terme → < 1 an

En cohérence avec la stratégie adoptée pour l'élaboration de son PCAET, la Communauté Paris-Saclay entend inscrire son déploiement dans la même dynamique de mobilisation collective qui a permis de mettre en lumière de nombreuses initiatives, dégager des synergies et susciter des projets partenariaux.

Ainsi par exemple, chacun pourra suivre l'état d'avancement des 126 actions du Plan, sur le site internet [agissons pour le climat.fr](http://agissons pour le climat.fr) ; une vidéo pédagogique permettant d'expliquer le Plan Climat à la population sera largement diffusée sur les réseaux de la Communauté Paris-Saclay ; un rendez-vous annuel de bilan et d'avancement des actions sur l'année écoulée sera organisé ; etc.

#### Action n° 124 : Adopter des chartes communales air-énergie-climat pour valoriser l'engagement des communes dans le Plan Climat

##### Une mesure en place à court terme → < 2 ans

Plusieurs actions du PCAET relèvent en partie de compétences et prérogatives communales dont la plupart ont déjà entrepris de nombreuses actions : rénovation des bâtiments, extinction nocturne de l'éclairage public, création d'écoquartiers, animation auprès des scolaires, etc.

La mise en œuvre de chartes communales air-énergie-climat permettra de valoriser cette implication des communes, partenaires indispensables du Plan Climat, de les aider à s'approprier le Plan et le déployer à leur échelle. Les communes volontaires pourront s'engager, à travers leur charte, sur des actions adaptées à leurs moyens et à leurs caractéristiques et contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs du Plan.



## **Contact presse**

### **Demande interview, visuels, précisions... :**

Le Bonheur est dans la Com' - Ingrid Launay-Cotrebil

01 60 36 22 12 – [launay@bcomrp.com](mailto:launay@bcomrp.com)

**Retrouvez toutes les informations relatives au Plan Climat Paris-Saclay  
sur la plateforme dédiée :**

**[www.agissons pour le climat.fr](http://www.agissons pour le climat.fr)**

**#PlanClimatParisSaclay**





### ***À propos de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay...***

Située à 20 km au sud-ouest de Paris, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay avec ses 27 communes est un pôle majeur de la région Île-de-France. Outre son écosystème dense, organisé autour de plusieurs pôles économiques, l'agglomération accueille un cluster qui compte parmi les 8 plus importants au plan mondial et qui regroupe 15 % de la recherche nationale. Proximité de l'aéroport international d'Orly, gare TGV de Massy, réseau autoroutier structurant, Très Haut Débit, l'agglomération est un territoire particulièrement connecté. Ce pôle économique et scientifique majeur s'insère dans un cadre de vie préservé, avec 60 % d'espaces naturels. Aux portes de la Vallée de Chevreuse, avec ses terres agricoles sanctuarisées, ses espaces naturels, ses villages de caractère et ses villes à taille humaine, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay offre un cadre de vie et de travail privilégié.

[www.paris-saclay.com](http://www.paris-saclay.com)



Parc Orsay Université - 1 rue Jean Rostand 91898 Orsay cedex  
Tél. 01 69 35 60 60 - [www.paris-saclay.com](http://www.paris-saclay.com)

  Communauté Paris-Saclay /   @comparissaclay